01589635 E463/1.1

PRÈS LA CHAMBRE DE LA COUR SUPRÊME DES CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS Dépôt

Dossier n°: 002/19-09-2007-ECCC/SC

Parties déposantes : M. KHIEU Samphân

Déposé auprès de : La Chambre de la Cour Suprême

Langue originale : Français

Date du document : 19 novembre 2018

Classement

Classement suggéré par la partie déposante : Public

Classement arrêté par la Chambre de première instance : សាធារណ:/Public

Statut du classement :

Réexamen du classement provisoire :

Nom du fonctionnaire du service des dossiers et archives :

Signature:

Appel urgent de KHIEU Samphân contre le jugement prononcé le 16 novembre 2018 TABLE DES SOURCES

Déposée par :

Avocats de M. KHIEU Samphân

KONG Sam Onn Anta GUISSÉ

Assistés de SENG Socheata

Marie CAPOTORTO

Auprès de :

La Chambre de la Cour Suprême

KONG Srim

Agnieszka KLONOWIECKA-MILART (ou son

ಜನಾಚಿತ್ರ

ORIGINAL/ORIGINAL ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 19-Nov-2018, 15:45

Sann Rada

remplaçant)

SOM Sereyvuth

Chandra Nihal JAYASINGHE

MONG Monichariya

Florence Ndepele MWACHANDE-MUMBA

YA Narin

Les co-procureurs

CHEA Leang

Nicholas KOUMJIAN

Tous les avocats des parties civiles

La Défense de M. NUON Chea

01589636

TABLE DES SOURCES

I. DROIT DES CETC

- Accord entre l'ONU et le Gouvernement royal cambodgien relatif aux CETC.
- Règlement Intérieur des CETC.
- Directive pratique sur le dépôt des documents auprès des CETC.
- Code de procédure pénale cambodgien.

II. DROIT INTERNATIONAL

1. Traités

• Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

2. Jurisprudence

Comité des droits de l'homme (« CDH »)

- Gómez Vázquez c. Espagne, communication n°701/1996, constatations adoptées le 20 juin 2000.
- Van Hulst c. Pays-Bas, communication n°903/1999, constatations adoptées le 1^{er} novembre 2004.
- Bandajevsky c. Bélarus, communication n°1100/2002, constatations adoptées le 28 mars 2006.

Tribunal Spécial pour le Liban (« TSL »)

• Affaire Sayed n°CH/1C/2010/02, Décision en appel concernant le juge de la mise en état relative à la compétence et à la qualité pour ester en justice, 10 novembre 2010.

III. DOCUMENTS JUDICIAIRES

1. Chambre de la Cour Suprême

- Décision relative à l'appel interjeté par NUON Chea contre la décision de la Chambre de première instance sur les demandes tendant à la mise en œuvre de mesures dans le cadre d'une procédure simplifiée en application de la règle 35 du Règlement intérieur, 14 septembre 2012, E176/2/1/4.
- Décision relative à la demande d'éclaircissements présentée par les co-Procureurs, 26 juin 2013, **E284/2/1/2**.
- Décision relative aux appels immédiats interjetés contre la deuxième décision de la Chambre de première instance concernant la disjonction des poursuites dans le cadre du dossier n°002 -Résumé des motifs, 23 juillet 2013, E284/4/7.
- Décision relative aux appels immédiats interjetés contre la deuxième décision de la Chambre de première instance concernant la disjonction des poursuites dans le cadre du dossier n°002, 25 novembre 2013, **E284/4/8**.
- Décision relative à l'appel immédiat interjeté par KHIEU Samphân contre la décision de la Chambre de première instance portant nouvelle disjonction et fixant la portée du procès 002/02, 29 juillet 2014, **E301/9/1/1/3**.
- Decision on Objections to Document Lists Summary, 1^{er} juillet 2015, **F26/11**.
- Decision on Pending Requests for Additional Evidence on Appeal and Related Matters Disposition, 21 octobre 2015, F2/9.
- Décision relative aux oppositions formulées à l'encontre des listes de documents Motifs détaillés, 31 décembre 2015, F26/12.
- Décision statuant sur la demande de NUON Chea visant à ce que la Chambre de la Cour suprême réexamine sa décision du 21 octobre 2015 concernant la demande d'admission de d'éléments de preuve supplémentaires en appel, 11 février 2016, F2/10/3 (« Décision F2/10/3 »).

2. Chambre de première instance

- Ordonnance aux fins du dépôt de pièces dans le cadre de la préparation du procès, 17 janvier 2011, **E9**.
- Decision on NUON Chea's Requests for Admission of Documents Relevant to the Testimony of 2-TCE-95, 8 février 2016, **E367**/7.
- Décision relative aux comparutions à huis clos des témoins 2-TCW-894 et 2-TCW-938, 23 février 2016, **E319/35/5**.
- Décision relative aux demandes formées par NUON Chea sur le fondement de la règle 87 4) du Règlement intérieur afin que soient déclarés recevables 29 documents présentant un intérêt pour la déposition de 2-TCE-95, 5 mai 2016, **E367/8**.
- Ordonnance fixant la date du prononcé du jugement dans le [procès 002/02], 26 septembre 2018, **E462**.

3. Chambre préliminaire

- Décision relative à l'appel interjeté par IENG Sary contre l'Ordonnance de clôture, 13 janvier 2011, **D427/1/26**.
- Décision relative aux appels interjetés par IENG Thirith et NUON Chea contre l'ordonnance de clôture, 13 janvier 2011, D427/2/12.
- Décision relative à l'appel interjeté par KHIEU Samphân contre l'ordonnance de clôture, 13 janvier 2011, **D427/4/14**.
- Décision relative à l'appel de KHIEU Samphân contre l'ordonnance de clôture, 21 janvier 2011, **D427/4/15**.
- Décision relative aux appels de NUON Chea et IENG Thirith contre l'ordonnance de clôture, 15 février 2011, **D427/2/15** et **D427/3/15**.
- Décision relative à l'appel interjeté par IENG Sary contre l'ordonnance de clôture, 11 avril 2011, **D427/1/30**.
- Order Suspending the Enforcement of the "Order on International Co-Prosecutor's Public Statement regarding Case File 003", 13 juin 2011, 003-D14/1/2.
- Considérations relatives à l'appel interjeté par le co-Procureur international contre l'ordonnance de clôture (motifs), 28 juin 2018, **004/1-D308/3/1/20**.

01589639 E463/1.1

002/19-09-2007-ECCC/SC

4. Co-Juges d'instruction

- Closing Order (Disposition), 22 février 2017, **004/1-D308**.
- Closing Order (Reasons), 10 juillet 2017, **004/1-D308/3**.

5. Transcriptions d'audience

- 7 août 2014, **E1/241.1**.
- 14 janvier 2016, **E1/376.1**.
- 16 novembre 2018, version non révisée (disponible uniquement en khmer au moment du dépôt des présentes écritures).

IV. <u>DIVERS</u>

• Completion Plan, Revision 18, 30 septembre 2018.